

ART ET CREATION
38500 COUBLEVIE

Association n° 0381018788

Agrément Jeunesse et Sport n°38 05 042

PROFESSEUR :

Julie FERRAND

JOUR/HEURE :

INSCRIPTION 2023-2024

UNE FICHE PAR ATELIER EN CAS D'ADHESIONS MULTIPLES

NOM DE L'ELEVE

PRENOM

ADRESSE :

COMMUNE :

E.MAIL :

TELEPHONE :

AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS ŒUVRES SUR INTERNET ?

OUI

NON

**J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION
ET JE L'ACCEPTÉ.**

SIGNATURE :

DATE :

Pour les moins de 18 ans :

date de naissance :

nom du représentant légal :

		-12 ans	
ADHESION ANNUELLE A INCLURE SUR LE 1ER CHEQUE EN CAS DE PAIEMENT EN 3 FOIS.	RESIDANT A COUBLEVIE :	7 €	
	RESIDANT EXTERIEUR :	7 €	
	2ème MEMBRE COUBLEVIE	5 €	
	2ème MEMBRE EXTERIEUR	5 €	
PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL			22 €
COTISATION ANNUELLE POUR 60 H DE COURS/AN: (3x86)			258 €
<i>Réduction de 20 € pour un deuxième cours d'une même personne.</i>		-20 €	
MONTANT TOTAL ANNUEL DU A L'ASSOCIATION :			

ETABLIR 3 CHEQUES POUR **CHAQUE ADHERENT** encaissement : 1/10 - 1/01 - 1/04.
ADHESION ET PARTICIPATION AUX FRAIS INCLUSES SUR LE 1ER CHEQUE

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS LE PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION

Comme prévu par le règlement de l'association, l'engagement est annuel. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année par un adhérent, les sommes non encaissées resteront dues.

SIEGE SOCIAL : ART ET CREATION / MAIRIE DE COUBLEVIE / 38500 COUBLEVIE

PRESIDENTE : Marie ROSSINI 06 07 19 50 65 E MAIL : secretariat@artcreationcoublevie.fr

RESERVE A L'ASSOCIATION

REGLEMENT :

NOM FIGURANT SUR LE CHEQUE, si différent de celui de l'élève :

ANNOTATION :